

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Juillet 2022

PLEIADE ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

- CODE DE TRANSPARENCE -

1. Références réglementaires

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'Association Française de la Gestion financière (AFG), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

2. Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds de Pléiade AM.

Pléiade AM a décidé de renforcer sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients.
Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.pleiade-am.com

3. Conformité du Code de transparence

Pléiade AM s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.
PAM Cloud Revolution et PAM Europe Biodiversité respectent l'ensemble des recommandations du Code de Transparence.

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Juillet 2022

PLEIADE ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION
3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES OPC PRÉSENTS DANS CE CODE DE
TRANSPARENCE
4. PROCESSUS DE GESTION
5. CONTRÔLES ESG
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Juillet 2022

PLEIADE ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Nom du fonds	PAM Cloud Revolution	PAM Europe Biodiversité
Encours au 30/06/2022	44,04 millions d'euros	39,24 millions d'euros
Stratégie dominante et complémentaire	<input type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Thématique <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Thématique <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Engagement
Classe d'actifs principale	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Juillet 2022

PLEIADE ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

**Exclusions
appliquées par le
fonds**

- Alcool
- Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo)
- Charbon
- Energies fossiles non conventionnelles
- Pacte mondial
- Tabac
- Autres politiques sectorielles

- Alcool
- Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo)
- Charbon
- Energies fossiles non conventionnelles
- Pacte mondial
- Tabac
- Autres politiques sectorielles

Label

- Label ISR
- Label TEEC
- Label CIES
- Label Luxflag
- Label FNG
- Label Autrichien
- Autres

- Label ISR
- Label TEEC
- Label CIES
- Label Luxflag
- Label FNG
- Label Autrichien
- Autres

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Pléiade Asset Management, société par actions simplifiées au capital de 400.000 € - RCS PARIS 504 842 949, agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité des Marchés financiers sous le numéro GP-08000037.

Pléiade AM
29 rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél. 01.56.64.05.20
www.pleiade-am.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche ESG a historiquement fait partie de l'analyse des sociétés que réalise Pléiade AM depuis sa création. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont analysés dans la démarche globale de réduction des risques qu'ils soient financiers ou extra financiers. On peut citer une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux, comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales, particulièrement en matière de réserves de combustibles fossiles.

Depuis fin 2021, Pléiade AM a créé une démarche d'investissement propre et notamment dans le fonds PAM Cloud Revolution avec un volet d'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi qu'une volonté de mettre en évidence les sociétés les plus avancées sur le plan social. Cette démarche est une partie intégrante de la stratégie de Pléiade AM, vouée à se démultiplier sur l'ensemble de ses stratégies. En 2022, Pléiade AM a transformé le fonds PAM Select en PAM Europe Biodiversité où nous prenons en compte le risque que représentent les activités des sociétés sur la biodiversité dans notre processus de sélection.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Depuis fin 2021, Pléiade AM a accentué son engagement responsable. Lors de cette formalisation, nous avons notamment défini une politique de durabilité et d'exclusion, qui a été complétée par une politique d'engagement mise à jour en juillet 2022.

Ces documents détaillent les modalités de prise en compte par Pléiade AM des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sont disponibles sur le site internet :

<https://www.pleiade-am.com/documents-reglementaires/>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Depuis fin 2021, la prise en compte des critères ESG permet de compléter l'analyse réalisée par les équipes d'investissement. En effet, Pléiade AM est convaincue de l'importance de bonnes pratiques ESG de la part des sociétés pour une meilleure vision et gestion de l'ensemble de leurs risques, ce qui les rend plus solides. La société de gestion considère également ces entreprises mieux armées pour saisir les opportunités de leurs marchés.

La stratégie d'investissement de Pléiade AM vise à sélectionner et à soutenir à long terme des entreprises à fort potentiel de croissance ayant des modèles d'entreprise durables en ciblant en

particulier les entreprises axées sur l'innovation et la croissance, le développement économique et le progrès social/sociétal. Pour cela, trois axes ont été mis en place par la société de gestion :

- **Politique d'exclusions sectorielles ou normatives :**
Activités sujettes à exclusion (si une part significative du chiffre d'affaires y est exposée) :
 - Armement controversé
 - Charbon thermique
 - Tabac
- **Approche ESG :** utilisation d'indicateurs extra-financiers à des fins de pilotage sur l'ensemble du périmètre d'investissement et d'une grille de notation ESG spécifique pour notre fonds PAM Cloud Revolution à des fins de sélectivité des titres dans le portefeuille. Pour le fonds PAM Europe Biodiversité, cette approche ESG est complétée par une prise en compte du risque lié à la biodiversité par le biais de l'utilisation d'un prestataire dédié qui quantifie l'impact d'une société sur la biodiversité à travers ses activités et sa situation géographique.
- **Politique de vote et d'engagement actionnarial** lui permettant ainsi d'agir comme un actionnaire responsable et notamment sur les sujets climatiques et de biodiversité.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toute l'équipe de Pléiade AM est mobilisée sur les sujets d'ISR, d'intégration de critères ESG au sein de la politique d'investissement, de vote et d'engagement. La société de gestion favorise une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence l'approche ESG mise en place, ce qui amène aussi bien les gérants, les analystes, la conformité et le contrôle interne, le middle office, et l'équipe commerciale à participer aux sujets d'investissement socialement responsable.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société

L'ensemble de l'équipe de gestion, soit 3 gérants et 3 analystes, est impliquée dans l'intégration des critères ISR dans le processus de gestion. Les analystes-gérants effectuent des analyses, des contrôles et des vérifications ISR dans le cadre de leurs fonctions. De plus le pôle développement bénéficie d'un spécialiste des méthodologies ESG ainsi que des réglementations actuelles ou futures autour de ce thème.

La recherche de Pléiade AM sur les enjeux extra-financiers s'appuie également sur les données externes de l'agence de notation Sustainalytics ainsi que du prestataire Carbon 4 chargé de quantifier le risque en biodiversité des entreprises.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

En juin 2022, Pléiade AM a adhéré au groupe B4B+ sur la biodiversité, ce groupement a pour objectif de mettre en place une méthodologie d'empreinte liée à la biodiversité pour les entreprises et intègre dans son groupe de travail des sociétés industrielles, financières ainsi que des consultants en ESG.

Des plénières sont régulièrement organisées afin d'acter les évolutions méthodologiques et étudier différents types d'entreprises et de secteurs et amener différents types de savoir-faire sur cette problématique.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

À ce jour, le fonds PAM Cloud Revolution est labellisé ISR, dont l'encours au 30/06/2022 est de 44,04 millions d'euros, soit 46.34% des encours totaux sous gestion de Pléiade AM.

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Juillet 2022

PLEIADE ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 30/06/2022 les encours ISR représentent 46,34% des encours totaux.

2.10. Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

À ce jour le fonds PAM Cloud Revolution est labellisé, il s'agit d'un FCP répondant à la directive OPCVM (UCITS) et ouvert au public.

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES OPC PRÉSENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

i. PAM Cloud Revolution

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux en investissant dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du « cloud » (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

L'objectif du FCP est associé à une démarche extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il s'agit pour l'équipe de gestion de chercher à minimiser les risques et à capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Cet objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR. Le FCP est investi en actions internationales. La stratégie développée est discrétionnaire en termes d'allocation des actions, répondant positivement à des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). À cette fin, le fonds sélectionnera des sociétés ayant de bonnes perspectives de performance.

ii. PAM Europe Biodiversité

L'objectif de gestion de PAM Europe Biodiversité, FCP éligible au PEA est de réaliser une performance annualisée supérieure à 5% sur la durée de placement recommandée.

L'objectif du FCP est associé à une démarche extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que la réduction du risque lié à biodiversité. Il s'agit pour l'équipe de gestion de chercher à minimiser les risques et à capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance. De plus, l'empreinte biodiversité de l'univers d'investissement est mesurée et une exclusion du dernier quintile appliquée, ceci afin de réduire le risque lié à la biodiversité. Cet objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. La réalisation de cet objectif et ceux spécifiques à chaque pilier est suivie via la publication périodique d'indicateurs sur les quatre domaines, E, S, G et Droits Humains pour le fonds et son univers d'investissement.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La démarche d'investissement responsable repose sur des moyens internes et externes. Selon le fonds l'analyse des émetteurs intègre peut intégrer à la fois :

- Une analyse externe du risque ESG, fournie par Sustainalytics pour PAM Cloud Revolution et PAM Europe Biodiversité,
- Une analyse externe du risque de biodiversité, fournie par Carbone 4, pour PAM Europe Biodiversité,
- Une analyse propriétaire de l'impact social pour PAM Cloud Revolution.

Nous avons fait appel à un consultant externe afin qu'il nous accompagne dans son élaboration et son implémentation.

Pléiade AM s'appuie sur les données des fournisseurs externes suivant:

- Analyse des risques ESG et controverses : Sustainalytics

- Analyse sociale: S&P CapitalIQ (dépenses d'investissement en R&D, création d'emploi), Glassdoor (qualité de l'emploi), Sustainalytics (politique de sécurité et de confidentialité des données)
- Analyse de l'impact biodiversité : Carbone 4.

L'équipe de gestion peut compléter les données ESG en se fondant sur les données des sociétés, les notes de broker et/ou sur des articles de presse, etc.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

La note ESG de Sustainalytics prend en compte à la fois l'exposition au risque ESG de l'entreprise et la qualité de gestion de ce risque. Les analystes de Sustainalytics sont expérimentés et leur choix de critères d'analyse dans le score ESG est le reflet de cette expertise sectorielle, pour savoir identifier parmi leurs 150 critères, quels sont ceux qui sont les plus pertinents pour chaque secteur. La notation finale mesure le risque 10 non géré sur une échelle absolue comprise entre 0 et 100, la notation la plus faible indiquant le risque ESG le mieux géré.

À ce jour, Sustainalytics a défini 20 Enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

- Accès aux services de base
- Pot-de-vin et corruption
- Éthique des affaires
- Relations avec la communauté
- Sécurité et confidentialité des données
- Émissions, effluents et déchets
- Impact Carbone- activités
- Impact Carbone – produits et services
- Impact Environnementaux & Sociaux des Produits et Services
- Capital Humain
- Droits de l'Homme
- Droits de l'Homme – chaîne d'approvisionnement
- Utilisation du sol et biodiversité
- Utilisation du sol et biodiversité - chaîne d'approvisionnement
- Santé et sécurité des collaborateurs
- Intégration ESG – Finance
- Gouvernance Produit
- Résistance / solidité
- Utilisation des ressources
- Utilisations des ressources – chaîne d'approvisionnement

Un ensemble d'indicateurs sont mis en place pour évaluer la matérialité de chacun de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère les problématiques liées. Par exemple, dans le cas de l'Enjeu de Gouvernance, Sustainalytics va analyser la structure du Conseil d'Administration, les politiques de rémunérations, la qualité et l'intégrité du Conseil, la composition de l'actionnariat, etc.

Lors de l'analyse fondamentale, les analystes-gérants peuvent être amenés à modifier la note de risques ESG des sociétés du fait d'informations internes complémentaires et actualisant la note de Sustainalytics.

- Dans le cas de PAM Cloud Revolution, ces critères ne répondent pas intégralement à l'orientation souhaitée par l'équipe de Pléiade AM, à savoir la contribution sociale des entreprises à forte capacité d'innovation qui participent au développement d'une infrastructure sécurisée et participent à la création d'emplois de qualité. C'est pourquoi les analyses internes de Pleiade AM permettent au cours de l'analyse fondamentale des sociétés de mesurer l'aspect social de chaque société en mesurant sa contribution aux objectifs de développement durable (ODD) suivants : « Travail décent et croissance économique », « Industrie, innovation et infrastructure ».

Pour juger de la contribution des sociétés composant le portefeuille PAM Cloud Revolution à ces deux ODD, nous avons retenu quatre critères :

- La qualité de vie au travail, mesurée par le Score Glassdoor ;
 - Sa capacité à créer des emplois, déterminée par l'évolution du nombre de salariés entre deux années ;
 - Sa capacité d'innovation, mesurée par le ratio dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires ;
 - La qualité de la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité de données et de respect de la vie privée, calculée et fournie par notre fournisseur de données, Sustainalytics.
- Dans le cas de PAM Europe Biodiversité, la note ESG de Sustainalytics est complétée par un score d'impact biodiversité issu de la base de données de Carbone 4. L'empreinte de biodiversité se mesure à travers l'intensité de MSA ou « Mean Species abundance » qui établit le rapport entre un écosystème sous pression des activités des entreprises et un écosystème sain.

Cette méthodologie est évaluée à travers le prestataire de données Carbon4, qui établit l'empreinte biodiversité de chaque entreprise à travers les activités de celle-ci ainsi que les zones géographiques dans lesquelles elles opèrent. Le MSA est ramené au chiffre d'affaires afin d'établir une mise à l'échelle de l'ampleur de son activité.

Carbon4, pour réaliser ce travail s'appuie sur les recherches de CDC Biodiversité qui fonctionnent selon le modèle suivant :

- 1) Les données de chiffre d'affaire et d'activité des entreprises sont collectées
- 2) Ces données de chiffre d'affaires et d'activité sont reliées aux besoins de production et aux consommations qu'elles engendrent
- 3) Ces besoins traduisent un ensemble de pressions tels que les émissions carbone ou l'utilisation des sols qui ont un impact sur la biodiversité
- 4) Le modèle GLOBIO développé par la PBL Netherland Environmental Assessment Agency estime l'impact de ces pressions sur une zone terrestre ou aquatique donnée et calcule le MSA

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Pléiade AM prend en compte les critères liés aux changements climatiques à travers les éléments suivants:

- La notation ESG réalisée par Sustainalytics: Cette notation évalue l'exposition des sociétés aux risques relative à l'environnement et les éléments mis en œuvre pour prendre en compte et gérer ces risques. L'approche de Sustainalytics comprend 3 enjeux ESG matériels qui sont directement liés aux changements climatiques : l'émission des effluents et déchets, les émissions carbone générées par les activités de l'entreprise, et les émissions carbone générées par le cycle de vie des produits et services produits.

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Juillet 2022

PLEIADE ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

- L'évaluation de l'empreinte carbone des sociétés (données Sustainalytics): Cette évaluation est effectuée de manière mensuelle dans le cadre de notre reporting ESG, la moyenne de notre portefeuille doit être supérieure à celle de notre univers ISR.
- Le MSA, qui évalue le risque lié à la biodiversité, intègre les émissions carbone et les pressions liées au changement climatique dans son évaluation et ceci à l'instant T0 et en projection à 2050.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

i. PAM Cloud Revolution

La prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie de notre fournisseur de données ESG, que l'équipe de gestion peut compléter ponctuellement par une analyse qualitative, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

- **1er filtre** : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé, autres types d'armements, Charbon thermique, Tabac, et divertissements pour adultes (pour plus de détails, voir Politique de Durabilité et Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
- **2ème filtre** : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 20% des sociétés les moins bien notées selon la méthodologie Sustainalytics, de l'univers issu du 1er filtre.

Méthodologie Sustainalytics :

La méthode d'évaluation de Sustainalytics est basée sur une approche par les risques. La note de risque ESG mesure le degré de risque lié à la valeur d'une entreprise en raison de facteurs ESG ou, plus techniquement, l'étendue des risques ESG non définis d'une entreprise. Il classe les risques encourus par entreprises en cinq catégories (négligeable, faible, moyen, élevé et grave). Ces catégories de risque sont absolues, ce qui signifie qu'une cote de « risque élevé » reflète un degré comparable de risque ESG dans tous les secteurs.

Sustainalytics a identifié 20 enjeux ESG matériels qui peuvent ou non être pertinents pour une entreprise : éthique des affaires, sécurité et confidentialité des données, impact carbone (produits et services), capital humain, utilisation des terres et biodiversité, etc.

Un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de chaque enjeu et la manière dont l'entreprise gère les problèmes connexes. Par exemple, dans le cas de la question de la gouvernance, Sustainalytics analysera la structure du Conseil d'administration, les politiques de rémunération, la qualité et l'intégrité du Conseil, composition de l'actionnariat, etc.

Un score allant de 0 à 100, 0 représentant un risque ESG nul et 100 représentant un risque ESG maximum est attribué. Le score de risque ESG est utilisé pour noter l'ensemble de l'univers d'investissement et exclure les entreprises ayant un score supérieur à 50/100.

- **3ème filtre** : Exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau « Élevé » et/ou « Sévère », selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données, Sustainalytics ;
- **4ème filtre** : À partir de l'univers restreint issu du 3ème filtre, le dernier filtre consiste à privilégier les sociétés les plus avancées dans la prise en compte de l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique » et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre ces objectifs. Si certains ODD ne concernent pas directement les activités d'investissement, d'autres sont particulièrement pertinents. Parmi eux, on retrouve notamment l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique ». Et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Pour juger de la contribution des sociétés composant le portefeuille à ces deux ODD, nous avons retenu quatre critères :

- La qualité de vie au travail, mesurée par le Score Glassdoor ;
- Sa capacité à créer des emplois, déterminée par l'évolution du nombre de salariés entre deux années ;
- Sa capacité d'innovation, mesurée par le ratio dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- La qualité de la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité de données et de respect de la vie privée, calculée et fournie par notre fournisseur de données, Sustainalytics.

La méthode choisie est celle de l'exclusion, en plus nous calculons ensuite la moyenne de chacun des quatre critères susmentionnés pour les comparer aux moyennes pondérées du portefeuille final. Celles-ci doivent être supérieures à ceux de l'univers restreint après élimination des plus mauvaises sociétés (en nombre d'émetteurs).

Le taux d'analyse ou notation extra-financière réalisée est supérieur à 90% sur les différents niveaux d'analyse (filtre ESG & Analyse sociale). Ce taux s'entend en nombre d'émetteurs.

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et l'analyse de Pléiade Asset Management se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Pléiade Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

ii. PAM Europe Biodiversité

L'approche ESG développée par Pléiade Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

La prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie de notre fournisseur de données ESG, que l'équipe de gestion peut compléter ponctuellement par une analyse qualitative, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, cette approche est complétée par la prise en compte de l'empreinte biodiversité des entreprises, selon le processus suivant :

- 1er filtre : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé, Charbon thermique, Tabac.
- 2ème filtre : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 20% des sociétés les moins bien notées selon la méthodologie Sustainalytics, de l'univers issu du 1er filtre.

Méthodologie Sustainalytics : La méthode d'évaluation de Sustainalytics est basée sur une approche par les risques. La note de risque ESG mesure le degré de risque lié à la valeur d'une entreprise en raison de facteurs ESG ou, plus techniquement, l'étendue des risques ESG non définis d'une entreprise. Il classe les risques encourus par entreprises en cinq catégories (négligeable, faible, moyen, élevé et grave).

Ces catégories de risque sont absolues, ce qui signifie qu'une cote de « risque élevé » reflète un degré comparable de risque ESG dans tous les secteurs. Sustainalytics a identifié 20 enjeux ESG matériels qui peuvent ou non être pertinents pour une entreprise : éthique des affaires, sécurité et confidentialité des données, impact carbone (produits et services), capital humain, utilisation des terres et biodiversité, etc. Un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de chaque enjeu et la manière dont l'entreprise gère les problèmes connexes.

Par exemple, dans le cas de la question de la gouvernance, Sustainalytics analysera la structure du Conseil d'administration, les politiques de rémunération, la qualité et l'intégrité du Conseil, composition de l'actionnariat, etc.

Un score allant de 0 à 100, 0 représentant un risque ESG nul et 100 représentant un risque ESG maximum est attribué. Le score de risque ESG est utilisé pour noter l'ensemble de l'investissement univers et exclure les entreprises ayant un score supérieur à 50/100. –

- 3ème filtre : Exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau « Sévère », selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données, Sustainalytics ;
- 4ème filtre : Exclusion de 20% des entreprises dont l'empreinte de biodiversité est la plus forte. L'empreinte de biodiversité se mesure à travers l'intensité de MSA ou « Mean Species abundance » qui établit le rapport entre un écosystème sous pression des activités des entreprises et un écosystème sain.

Cette méthodologie est évaluée à travers le prestataire de données Carbon4, qui établit l'empreinte biodiversité de chaque entreprise à travers les activités de celle-ci ainsi que les zones géographiques dans lesquelles elles opèrent. Le MSA est ramené au chiffre d'affaires afin d'établir une mise à l'échelle de l'ampleur de son activité.

Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.

Le Fonds cherche à investir dans des activités économiques présentant un risque faible de durabilité et/ou à diminuer ses investissements dans des activités économiques avec un risque de durabilité élevé, sous réserve de bonnes pratiques de gouvernance, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG tient compte surtout d'indicateurs quantitatifs, mais aussi qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont revus annuellement lors de la mise à jour des données chez nos fournisseurs de données. Cependant, certains indicateurs, notamment ceux concernant la gouvernance des sociétés, sont évalués en continu au gré des informations qui parviennent publiquement.

Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et qui sont pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation. Par ailleurs, le modèle d'analyse ESG sera complété dans le futur pour évaluer la nécessité de modifier certains critères. L'objectif est d'adapter le modèle en continu pour capter les nouveaux enjeux et supprimer ceux pris en compte par la plupart des entreprises.

Dans le cadre de notre reporting ESG mensuel, nous effectuons la mise à jour des données de nos critères sociaux, et procédons à l'extraction des données de notre fournisseur ESG. Ceci permet d'appliquer nos différents filtres de gestion de manière mensuelle.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Afin d'atteindre les objectifs de gestion, nous avons mis un processus d'investissement qui intègre à la fois des aspects fondamentaux et des critères ESG, ce qui nous permet de sélectionner des titres

répondant aux caractéristiques de durabilité recherché un double processus qui prend en compte les critères ESG et une analyse fondamentale.

iii. PAM Cloud Revolution

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

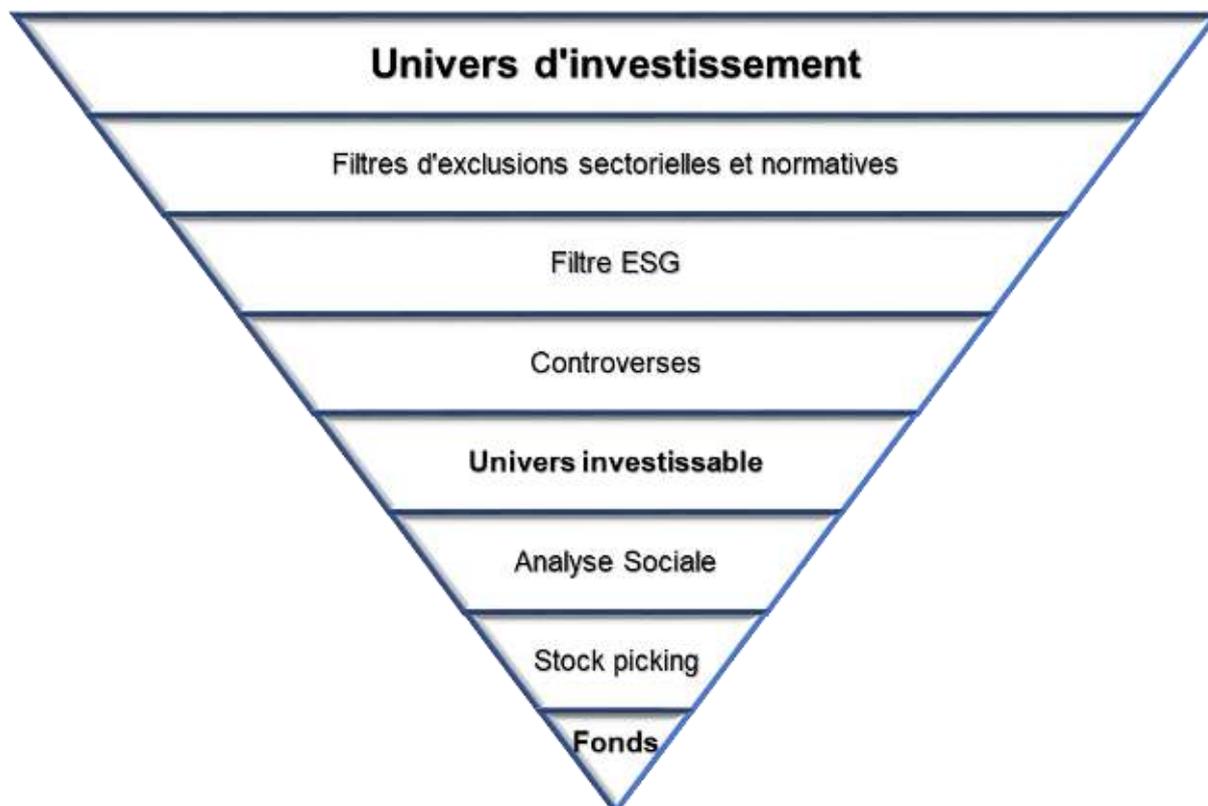
La stratégie d'investissement du fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par les gérants, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du Cloud, par exemple :

- Entreprise et Infrastructure logiciel ;
- Traitement des données ;
- Internet et service logiciel.

La définition de l'univers d'investissement est constituée des sociétés :

- Référencées par notre fournisseur de données dans un secteur ou sous-secteur lié au Cloud, ie Entreprise et Infrastructure logiciel, Traitement des données, et Internet et service logiciel.
- Dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'Euros.

Ainsi, le processus de sélection des titres passe à travers différents filtres financiers et extra-financiers définis comme suit :



- 1er filtre : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé, autres types d'armements, Charbon thermique, Tabac, et divertissements pour

adultes (pour plus de détails, voir Politique de Durabilité et Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;

- 2ème filtre : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 20% des sociétés les moins bien notées selon la méthodologie Sustainalytics, de l'univers issu du 1er filtre.
- 3ème filtre : Exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau « Élevé » et/ou « Sévère », selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données, Sustainalytics ;
- 4ème filtre : À partir de l'univers restreint issu du 3ème filtre, le dernier filtre consiste à privilégier les sociétés les plus avancées dans la prise en compte de l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique » et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Un rapport relatif aux caractéristiques extra-financière est tenu à disposition des investisseurs, notamment dans les rapports mensuels du fonds.

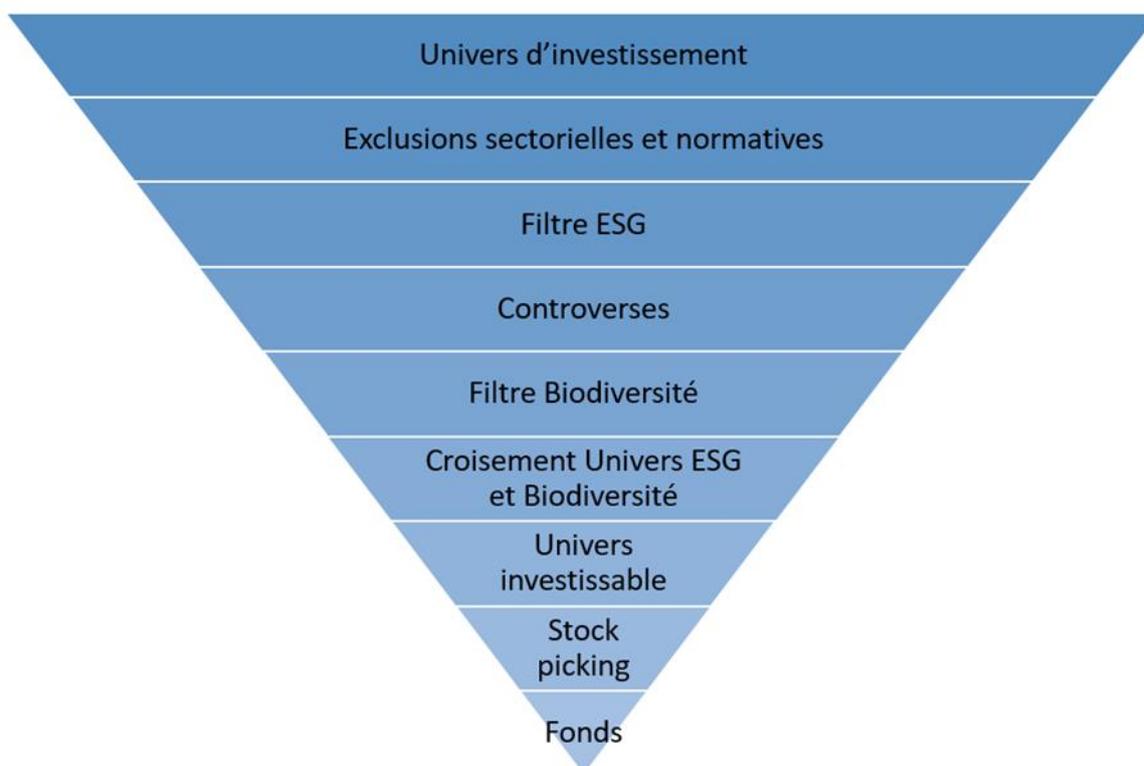
iii. PAM Europe Biodiversité

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

La stratégie d'investissement du fonds vise à sélectionner principalement des sociétés dont l'activité n'implique pas de risque ESG majeur et minimise le risque lié à la biodiversité.

La définition de l'univers d'investissement est constituée des sociétés référencées par nos fournisseurs de données en tant qu'entreprise de l'Union européenne. Ainsi, le processus de sélection des titres passe à travers différents filtres financiers et extra-financiers définis comme suit :



- 1er filtre : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé, Charbon thermique, et Tabac (pour plus de détails, voir Politique de Durabilité et Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
- 2ème filtre : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 20% des sociétés les moins bien notées selon la méthodologie Sustainalytics, de l'univers issu du 1er filtre.
- 3ème filtre : Exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau « Sévère », selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données, Sustainalytics ;
- 4ème filtre : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 20% des sociétés les moins bien notées, selon la méthodologie Carbone 4, de l'univers issu de la base de données Carbone 4.

Un rapport relatif aux caractéristiques extra-financière est tenu à disposition des investisseurs, notamment dans les rapports mensuels du fonds.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à travers les étapes de notre processus d'analyse ISR. En effet :

- Le score de risque ESG de Sustainalytics prend en compte le risque environnemental : l'émission des effluents et déchets, les émissions carbone générées par les activités de l'entreprise, et les émissions carbone générées par le cycle de vie des produits et services produits.
- L'analyse de l'impact environnemental des entreprises est réalisée à travers la mesure des émissions carbone scope 1,2 et 3
- La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille et sa comparaison face à l'univers de référence sont réalisées chaque mois
- Le score d'impact biodiversité incorpore les pressions induites par les activités des entreprises sur le changement climatique.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre de nos règles ISR, PAM Cloud Revolution peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG. PAM Europe Biodiversité peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG et 10% d'émetteurs ne disposant pas d'un score biodiversité Carbone 4.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus d'évaluation ESG des fonds a été mis en place au cours des douze derniers mois.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds actions n'investissent pas dans des titres non cotés.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En pratique, PAM Cloud Revolution et PAM Europe Biodiversité n'utilisent pas d'instruments dérivés.

Les fonds sont autorisés à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés ; et, à titre de couverture uniquement au risque de change.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

PAM Cloud Revolution et PAM Europe Biodiversité peuvent investir en actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif, labellisés ISR, dans la limite de 10 % de l'actif net du Fonds. Les fonds sont autorisés à réaliser ces investissements dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément des investissements directs en actions. Dans la pratique, les fonds n'ont pas vocation à réaliser d'investissements en OPC en dehors de la gestion de leurs trésoreries.

5. CONTRÔLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Les contrôles sur la mise en œuvre de la stratégie d'investissement extra-financière et le respect des contraintes ESG sont automatisés.

Les contrôles de premier niveau et second niveau s'effectuent de la façon suivante :

Contrôles de premier niveau : l'équipe de gestion procède à un suivi constant du respect des règles ISR applicables aux Fonds en pre-trade ainsi qu'en post-trade. Ils s'assurent notamment (selon le fonds) :

- Du respect des critères quantitatifs imposés par le label ISR, et notamment que la note moyenne ESG du portefeuille soit supérieure à la note ESG du benchmark (PAM Cloud Revolution)
- Que seules des valeurs éligibles figurent en portefeuille (n'appartenant pas aux secteurs exclus).
- Que plus de 90% des valeurs en portefeuille soient issues de l'univers final post exclusions (PAM Europe Biodiversité).

La revue de la notation ESG est réalisée mensuellement. Dans ce cadre, l'équipe de gestion revoit les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des titres non conformes et s'assure de la cohérence des titres en portefeuille avec les objectifs d'Investissement Responsable. Le filtre qualitatif permet de faire ressortir les titres exclus et les entrées / sorties.

L'équipe de gestion se réunit une fois par mois, pour :

- Vérifier la bonne conformité à la liste d'exclusion ainsi qu'une revue des entrées et sorties de cette liste. Par ailleurs, elle justifiera, lors de ces réunions, les éventuelles exceptions.
- Revoir les critères de notation ESG et la notation.

Contrôles de deuxième niveau et contrôle périodique :

Le RCCI de Pléiade AM s'assure que la politique ESG est bien respectée dans le cadre d'un contrôle annuel.

Le RCCI peut à tout moment diligenter un contrôle transversal sur l'ensemble des procédures ESG telles que décrites dans le présent code de transparence et leur application. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre du Plan de Contrôle Annuel, selon la périodicité définie par ce dernier.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG des fonds est d'abord évaluée par leurs note ESG et par la comparaison de celle-ci à leurs univers de référence après éliminations. La surperformance par rapport à ce benchmark démontre de la qualité ESG du fonds. De plus, le fonds PAM Cloud Revolution a pour objectif de surperformer le benchmark sur plusieurs indicateurs clés détaillés en 6.2. dont notamment l'empreinte carbone et la qualité de l'emploi.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

i. PAM Cloud Revolution

Sur l'évaluation ESG annuelle du fonds est publiée :

- La note moyenne ESG Sustainalytics sur le portefeuille et son univers,
- deux indicateurs de performance relevant du domaine « Environnemental » :
 - L'intensité des émissions (Scope 1 et 2) en tonne de CO2 ramenée au chiffre d'affaires pour le portefeuille et son univers
 - L'empreinte carbone du portefeuille et de son univers, il s'agit de la somme pondérée des émissions carbone scope 1 et 2 des entreprises du portefeuille avec comme facteur de pondération le poids de l'entreprise dans le portefeuille et dans l'univers
- Un Indicateur de performance relevant du domaine « Social » :
 - Moyenne du score Glassdoor du portefeuille et de son univers
- Un Indicateur de performance domaine « Gouvernance » :
 - Moyenne du score d'indépendance des membres au sein des conseils d'administration des sociétés
- Un indicateur de performance « Droits Humains » :
 - Nombre de controverses relatives aux droits humains du portefeuille et de son univers

Nous engageons à être supérieurs à l'univers d'investissement du Fonds sur l'indicateur de performance social «Score Glassdoor » calculant les évaluations récentes des employés de chaque entreprise avec un taux de couverture de plus de 90%.

Nous nous engageons à être supérieurs à l'univers d'investissement du Fonds sur l'indicateur de performance « Environnemental » : intensité carbone du portefeuille, avec un taux de couverture de plus de 90%.

ii. PAM Europe Biodiversité

L'identification d'indicateurs de performances E,S,G et Droits Humains à publier et à performer est en cours d'élaboration.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Pléiade AM met à disposition mensuellement, aux investisseurs qui le souhaitent (inscrits sur notre liste de diffusion), un reporting de gestion faisant la promotion des caractéristiques ESG des fonds.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Pleiade AM a mis en place une politique de vote qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Chaque année, un rapport est publié sur l'exercice des droits de vote réalisés dans le cadre de cette politique.

Depuis 2022, l'équipe de gestion s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par Proxinvest, prestataire de Pléiade AM à compter du 4 avril 2022.

La politique de vote de Pléiade AM repose sur différents principes établis en fonction des types de résolution proposés aux actionnaires :

- Approbation des comptes et de la gestion
Intégrité des comptes, de la gouvernance et de l'information financière et extra-financière
- Conseil d'administration ou de surveillance
Compétence, indépendance, diversité et disponibilité du conseil
- Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital
Dividende responsable et investissement de long-terme
- Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital
Transparence, structure équilibrée, alignement avec la performance de long terme et équité des rémunérations.
- Say on climate
Favoriser la transition climatique
- Modifications statutaires et droits des actionnaires
Respect des droits des actionnaires
- Résolutions externes
Privilégier les enjeux ESG et le long terme.

Les types de résolution non abordés dans la présente politique de vote seront appréhendés conformément à l'esprit des principes définis ci-dessus par Pléiade AM.

L'exercice des droits de vote s'effectue sous réserve d'obtenir dans les délais impartis l'ensemble des informations nécessaires à un vote éclairé.